

LA FACTURATION



Des tarifs au forfait

Pour anticiper les besoins d'encadrement des enfants



Des tarifs mensualisés

Chaque mois le tarif évolue en fonction du nombre de jours ouvrés correspondant au forfait choisi



Une fréquentation

Exceptionnellement possible pour répondre aux besoins imprévus des familles

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

Maternelle

Accueil matin - 8h00 à 8h20
 Temps scolaire - 8h30 à 11h30
 Temps de restauration - 11h30 à 13h30
 Temps scolaire - 13h30 à 16h30
 Accueil du soir - 16h30 à 19h

Élémentaire

Accueil matin - 8h00 à 8h20
 Temps scolaire - 8h30 à 11h30
 Temps de restauration - 11h30 à 13h30
 Temps scolaire - 13h30 à 16h30
 Études - 16h30 à 18h
 Accueil du soir - 18h à 19h



Plus de renseignements :
 Direction de l'Éducation et de l'Enfance
 Tél. : 01 47 32 67 80
 Hot-line « mesdemarchesaruail.fr » : 01 47 32 57 60
education@mairie-rueilmalmaison.fr

MODE D'EMPLOI

COMMENT S'INSCRIRE ?



QUAND ET COMMENT S'INSCRIRE ?

• **À partir du 2 Juin 2020**
sur le portail famille
« mesdemarchesarueil.fr »
Un contrôle des pièces justificatives sera réalisé a posteriori.

LE + SIMPLE
LE + RAPIDE

• **En Mairie :**
Uniquement pour les nouveaux inscrits ne disposant pas d'un compte famille.



PIÈCES ORIGINALES À FOURNIR

(lors de la 1^{ère} inscription ou en cas de contrôle) :

- Livret de famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile
- 3 dernières fiches de salaire
- Carte de quotient familial

FORFAITS PROPOSÉS



ACCUEILS DU MATIN, DU SOIR, DU MERCREDI ET ÉTUDES

• **Le matin de 8h à 8h20 :**
Forfait : 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine

• **Le soir :**
Maternelle :
de 16h30 à 19h
Forfait : 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine

Élémentaire :
- Études :
de 16h30 à 18h
Forfait : 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine

- Accueil périscolaire :
de 18h à 19h
Forfait : 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine

• **Le mercredi de 8h à 19h :**
Forfait mensuel :
Repas et goûter inclus

Les modifications de forfaits :
possibilité de modifier ou annuler tous les mois jusqu'au 27^e jour pour le mois suivant sur le portail famille
«mesdemarchesarueil.fr»

En cas de retard d'inscription, la tarification sera majorée de 100%.



RESTAURATION SCOLAIRE

Inscription sur :
« mesdemarchesarueil.fr »
de 1 à 4 jours



FRÉQUENTATION EXCEPTIONNELLE

En cas d'imprévu, possibilité d'accueil exceptionnel en fonction des places disponibles pour :

- L'accueil du matin
- L'accueil du soir
- Les études
- Le mercredi

La tarification appliquée est majorée de 100%.
Se rapprocher de la direction de l'accueil de loisirs.



LES VACANCES :

- Forfait hebdomadaire 5 jours
- Forfait 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

INSCRIPTION : la date limite d'inscription pour chaque période de vacances est communiquée sur le site de la ville, sur le portail famille et un e-mail est envoyé à chaque famille.